

**Extrait**  
**du registre des délibérations**  
**du jeudi 16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Luca BASSO – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Sandrine MEYER – Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Claude KLINGER-ZIND – Christelle OHRESSER - Dominique CHERY

Pouvoirs :

Benoît FREYBURGER donne procuration à Lucette SPINHIRNY  
Carine NAGL donne procuration à Alexis STRUSS  
Isabel FREUDENREICH donne pouvoir à Mireille WEISS  
Clara BEAUFRAND donne procuration à Luca BASSO  
Nathalie PEREZ donne pouvoir à Sandrine MEYER  
Jean-Marc KEMPF donne pouvoir à Emmanuel AQUINO  
Jean-Marie MULLER donne procuration à Claude KLINGER-ZIND

Date de convocation : jeudi 9 mars 2023

Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Votants : 29

**7. Approbation du compte administratif 2022 du budget principal**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

**En fonctionnement, les recettes** se sont élevées à **7 237 292.23 €** et **les dépenses** à **5 457 219.39 €** dégageant ainsi un **résultat positif de 1 780 072.84 €** (Résultat positif de 1 404 243 € en 2021).

**En investissement, les recettes** ont été de **1 366 339.46 €** et **les dépenses** de **7 504 102.34 €** soit un **résultat déficitaire de 6 137 762.88 €** (Résultat positif de 5 477 636 € en 2021).

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	7 231 609.23 €	908 833.60 €	8 140 442.83 €
Recettes d'ordre	5 683.00 €	457 505.86 €	463 188.86 €
<b>Total recettes</b>	<b>7 237 292.23 €</b>	<b>1 366 339.46 €</b>	<b>8 603 631.69 €</b>
Dépenses réelles	4 999 834.24 €	7 498 298.63 €	12 498 132.87 €
Dépenses d'ordre	457 385.15 €	5 803.71 €	463 188.86 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 457 219.39 €</b>	<b>7 504 102.34 €</b>	<b>12 961 321.73 €</b>
<b>Résultats de l'exercice 2022</b>	<b>1 780 072.84 €</b>	<b>-6 137 762.88 €</b>	<b>-4 357 690.04 €</b>

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Evolution des principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) s'élèvent à **4 999 834.24 € en 2022 contre 4 823 922.48 € en 2021**, soit une augmentation de 3,65% (+175.911,76€).

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution	Evolution en %
Charges à caractère général	1 300 601,34 €	1 361 258.87 €	1 364 760.60 €	3 501.73 €	0.26%
Charges de personnel	2 356 213,27 €	2 407 812.19 €	2 575 608.54 €	167 796.35 €	6.97%
Autres charges de gestion courante	911 470,82 €	959 573.76 €	940 710.19 €	-18 863.57 €	-1.97%
Charges financières	40 660,79 €	56 971.82 €	53 443.51 €	-3 528.31 €	-6.19%
Charges exceptionnelles	6 199,78 €	3 576.84 €	60 888.40 €	57 311.56 €	NS
Atténuations de produits	29 767,00 €	34 729.00 €	4 423.00 €	-30 306.00 €	-87.26%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 644 913,00 €</b>	<b>4 823 922.48 €</b>	<b>4 999 834.24 €</b>	<b>175 911.76 €</b>	<b>3.65%</b>
Opérations d'ordre	631 310,91 €	1 268 141.58 €	457 385.15 €	-810 756.43 €	-63.93%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 276 223,91 €</b>	<b>6 092 064.06 €</b>	<b>5 457 219.39 €</b>	<b>-634 844.67 €</b>	<b>-10.42%</b>

**Les charges à caractère général** sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes.

Elles sont globalement stables sur les cinq dernières années avec :

- 1 312 880 € en 2018,
- 1 390 137 € en 2019,
- 1 300 601 € en 2020,
- 1 361 258 € en 2021,
- **1 364 760 € en 2022,**

en restant dans le budget annuel prévisionnel de 1 514 000 €. Entre 2021 et 2022, les dépenses sont presque stabilisées (bien qu'il faille observer une diminution en volume (euros constants) due à l'inflation de 6% en 2022).

Les principales évolutions sont les suivantes :

### Evolution à la baisse :

- Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, gaz, eau, fioul et carburant) représente 286.802 € soit 21.01% des charges à caractère général. Elles sont stables entre 2021 et 2022 (-393 €) grâce à une baisse de la consommation d'électricité de 18 800 €,
- L'entretien et les réparations de voiries diminuent de 29 114 €,
- La maintenance baisse de 8 598 €,
- Les honoraires diminuent de 20 569 € dus à une diminution des recours contentieux.

### Evolution à la hausse :

- Les locations mobilières ont représenté un coût de 33 133 € en 2022 (+9 300 €), avec notamment la location des feux des carrefours Colmar/Malraux et Colmar/Bouleau,
- L'entretien des terrains enregistre une hausse de + 8 148 € : il s'agit d'une dépense exceptionnelle relative à la réparation du calvaire du cimetière,
- Les dépenses liées aux réceptions qui étaient de 16 704 € en 2021 ont augmenté de 23 169 € pour s'élever à 39 873 € en 2022, ceci étant dû à l'accueil de la délégation de la ville jumelée de Möhnensee, et à l'échange avec la commune de Pont-du-Casse pour un futur jumelage.

Les autres postes du chapitre des charges à caractère général restent stables en 2022 par rapport à 2021.

**Les charges de personnel étaient de 2 575 608 € en 2022** avec une évolution en augmentation de +6.97% (+167 796 €) par rapport à 2021.

- 2016 : 2 506 362 €
- 2017 : 2 543 761 €
- 2018 : 2 423 997 €
- 2019 : 2 415 635 €
- 2020 : 2 356 213 €
- 2021 : 2 407 812 €
- **2022 : 2 575 608 €**

Cette augmentation est due à :

- Les contrats aidés représentant une dépense de l'ordre de 60.000€,
- Les salaires des recenseurs pour environ 30.000€,
- L'augmentation du régime indiciaire de 3,5% soit +30.000 €,
- Les remplacements d'agents absents pour environ 30.000 €,
- La mise à disposition des agents auprès du SIVOM avec une dépense de 11.000€ (le même montant a été perçu en recette avec le remboursement de la dépense par le SIVOM).

Les charges de personnel représentent 51.51% des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne des communes de 5.000 à 10.000 habitants est de 58.01%.

**Les autres charges de gestion courante s'élevaient à 940 710 € en 2022** et à 959 573 € en 2021. Cette diminution de 18 863 € en 2022 correspond à la diminution de la cotisation 2022 de la commune au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar -19 000 €. Ce chapitre regroupe notamment les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement aux associations, ou encore les contributions obligatoires. Ces dépenses représentent 18.81 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

**Les charges financières** qui étaient de 56 971 € en 2021 sont de **53 443 € en 2022** (-3 528 €), composées des intérêts des emprunts, des frais de recouvrement et de reversement encaissés par l'ONF lors de la vente de bois. Les intérêts des emprunts se composent de :

- 34 527.78 € pour l'emprunt auprès du Crédit Mutuel,
- 18 646.87 € pour l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

**Les charges exceptionnelles de 60 888 €** sont constituées du versement de la subvention annuelle au budget annexe de la Gendarmerie de 60 000 € et de titres annulés sur les exercices antérieurs.

**L'atténuation de produit** s'élève à **4 423 €** en diminution de 30 306 €. Dans ce chapitre figure le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui depuis 2022 est pris en charge par Colmar Agglomération pour le compte de ses communes membres (-31 361 €).

Le montant de 4 423 € de ce chapitre correspond aux dégrèvements de la taxe d'habitation accordés par les services fiscaux et mis à la charge de la collectivité.

**Les Dotations aux amortissements** des biens acquis représentent un montant de 457 385 €.

## **B. Evolution des principales recettes**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 231 609 €.** Elles sont en hausse avec une évolution de +3.26%, soit + 228 248 € par rapport à 2021 (7 003 360 €). Cette évolution provient principalement des chapitres : « Impôts et taxes » et « Dotations et participations ».

**Les Impôts et taxes** comprennent les contributions directes et les autres taxes indirectes. **D'un montant de 5 583 843 €** en 2022, ils sont en augmentation de + 4.41%, soit +235 615 € et représentent 77.21% des recettes réelles totales de fonctionnement.

Les contributions directes s'établissent à 3 580 260 € et progressent de +102 350 € par rapport à l'exercice 2021 bien que les taux d'imposition aient été stabilisés. Cela est due principalement à l'évolution du coefficient de variation forfaitaire des bases cadastrales de +3.4% en 2022.

L'Attribution de compensation destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences est en augmentation de 33 470 €, soit 1 223 475 €. Cette augmentation correspond à la régularisation concernant la suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme.

La Dotation de Solidarité Communautaire est de 193 363 € (189 842 € en 2021) connaissant ainsi une légère augmentation de 3 521 €.

Le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité s'est élevé à 99 216 € en 2022, marquant un recul de 7,84% par rapport à 2021 (107 661 €). Cette diminution peut s'expliquer par la sobriété de la consommation énergétiques des ménages et des entreprises en matière de consommation d'énergie.

Le montant perçu au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'établit à 49 492 € en 2022, restant ainsi stable par rapport à 2021.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution en %</b>
Impôts et taxes (73)	5 247 748,16 €	5 348 227.70 €	5 583 843.26 €	235 615.56 €	4.41%
Dotations et participations (74)	899 137,99 €	841 285.67 €	1 190 771.89 €	349 486.22 €	41.54%
Produits des services et du domaine	121 871,90 €	179 350.44 €	161 558.06 €	-17 792.38 €	-9.92%
Revenus des immeubles (75)	185 468,46 €	184 047.65 €	213 049.90 €	29 002.25 €	15.76%
Produits exceptionnels (77)	20 429,73 €	51 421.04 €	66 113.54 €	14 692.50 €	28.57%
Remboursements sur charges (013)	31 770,99 €	19 170.67 €	16 216.18 €	-2 954.49 €	-15.41%
Produits financiers (76)	7,45 €	47.48 €	56.40 €	8.92 €	18.79%
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>6 506 434,68 €</b>	<b>6 623 550.65 €</b>	<b>7 231 609.23 €</b>	<b>608 058.58 €</b>	<b>9.18%</b>
<b>Cessions de biens (775)</b>	<b>257 650,00 €</b>	<b>379 810.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-379 810.25 €</b>	<b>-100.00%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 764 084,68 €</b>	<b>7 003 360.90 €</b>	<b>7 231 609.23 €</b>	<b>228 248.33 €</b>	<b>3.26%</b>
Opérations d'ordre (042)	5 683,00 €	492 946.44 €	5 683.00 €	NS	NS
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 769 767,68 €</b>	<b>7 496 307.34 €</b>	<b>7 237 292.23 €</b>	<b>-259 015.11 €</b>	<b>-3.46%</b>

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 395 363 € en 2022 soit une augmentation de +36.02% (+104 700 €) par rapport à 2021 (290 663 €). Cela traduit bien la poursuite d'une dynamique forte du marché de l'immobilier déjà constatée.

Les autres postes de ce chapitre demeurent à un niveau inchangé par rapport à 2021.

**Les Dotations et participations s'élevaient à 1 190 771 € en 2022** en hausse de 349 486 € par rapport à 2021.

La Dotation Globale Forfaitaire s'élevait à 818 743 € en 2022 (485 673 € en 2021 soit +333 070 €) et était composée :

- d'une part, de la dotation forfaitaire d'un montant de 381 696 € en 2022 (377 703 € en 2021),
- et d'autre part, de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 437 047 € en 2022 (107 970 € en 2021).

La DGF augmente de manière significative, avec :

- D'une part, la dotation forfaitaire qui bénéficie de l'augmentation de la population de la commune,
- D'autre part, la ville de Wintzenheim est devenue éligible en 2022 à la fraction bourg-centre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour un montant de 325 343 €.

Depuis 2022 sont éligibles à cette fraction de DSR toutes les communes de moins de 10 000 habitants ainsi que le chef-lieu de canton ou bureau centralisateur ou dont la population représente au moins de 15% de la population du canton (49 202 habitants). Ensuite sont appliquées des règles d'exclusion en fonction de leur situation dans l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent. Wintzenheim appartient à l'unité urbaine de Colmar (99 194 habitants). Ne peuvent être éligibles les communes situées dans une unité urbaine :

- Représentant au moins 10% de la population du département (764 981 habitants) ou comptant plus de 250 000 habitants,
- Comptant une commune, soit de plus de 100 000 habitants, soit chef-lieu de département.

Colmar compte 69 756 habitants et son unité urbaine 99 194 habitants, soit environ 5% de la population du département (1 898 533 habitants), mais elle n'est plus chef-lieu de département depuis la création de la CeA (Strasbourg).

Le montant perçu au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle a légèrement augmenté passant de 39 461 € en 2021 à 42 441 € en 2022 €.

La compensation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est en augmentation avec une recette de 15.021€ en 2022 (13 216 € en 2021).

Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse se traduit par une subvention de 210 188 € en 2022, relativement constante par rapport à 2021 (207 445 €).

En 2022, le FCTVA représente une recette de 14 116 € ceci étant dû aux dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries communales au cours de l'exercice N-1.

**Les Autres produits de gestion courante** constituent une recette de **213 049 € en 2022** soit une augmentation de 29 002 € par rapport à 2021. Les recettes issues des revenus des immeubles augmentent de 10 083 € pour les loyers encaissés, et de 24 391 € pour les locations de salles.

**Les Produits des services et du domaine s'élevaient à 161 558 € en 2022** et à 179 350 € en 2021, soit -17.792€. Cela s'explique principalement par :

- Une nette diminution de la vente de bois (-37 089 €),

- Une modification des imputations comptables : les recettes du service Animation et de la billetterie sont enregistrées dans ce chapitre à compter de 2022.

**Les Atténuations de charges** étaient d'un montant de 16 216 € en 2022 soit en diminution par rapport à 2021 (-2 954 €). Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements des rémunérations des agents en maladie effectués par les assurances.

### C. Excédent de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2022 fait apparaître un solde excédentaire de **1 780 072 €** grâce en grande partie à l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale (fraction bourg-centre).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Excédent de fonctionnement</b>	1 219 056 €	1 249 840 €	1 463 476 €	1 293 762 €	1 493 544 €	1 404 243 €	1 780 072 €

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les principales dépenses

**Les dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élèvent à 7 498 298 €,** dont :

- des dépenses d'équipement pour 3 152 259 € (immobilisations, travaux et subventions)
- Les remboursements d'emprunts comprenant le transfert de 3 916 667 € au budget annexe de la gendarmerie (capital 4 000 000 € - 83 333 € remboursement de l'année 2021) et le remboursement de la dette pour 429 333 €.

<i>Dépenses d'investissement</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution	Evolution en %
Dotations (10)	4 573 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0%
Remboursements d'emprunts (16)	279 162,45 €	425 045.62 €	4 346 039.63 €	3 920 994.01 €	NS
Immobilisations incorporelles (20)	51 879,12 €	128 029.94 €	196 776.84 €	68 746.90 €	53.70%
Subventions d'Equipement (204)	0.00 €	30 144.67 €	48 000.00 €	17 855.33 €	59.23%
Immobilisations corporelles (21)	627 776,23 €	1 439 067.91 €	1 043 083.97 €	-395 983.94 €	-27.52%
Travaux en cours (23)	1 485 202,60 €	643 783.73 €	1 864 398.19 €	1 220 614.46 €	189.60%
Co-maîtrise d'ouvrage dépenses (4581)	0.00 €	899.50 €	0.00 €	-899.50 €	-100.00%
Restes à réaliser dépenses	597 362.00 €	923 350.00 €	4 252 445.65 €	3 329 095.65 €	NS
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 045 955.40 €</b>	<b>3 590 321.37 €</b>	<b>11 750 744.28 €</b>	<b>8 160 422.91 €</b>	<b>227.29%</b>
Opérations d'ordre (042)	5 778,81 €	492 946.44 €	5 683.00 €	-487 263.44 €	NS
Opérations d'ordre (041)	34,40 €	49.82 €	120.71 €	70.89	NS
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 051 768.61 €</b>	<b>4 083 317.63 €</b>	<b>11 756 547.99 €</b>	<b>7 673 230.36 €</b>	<b>187.92%</b>

Concernant le remboursement en capital des emprunts en 2022, il comprend :

- Le Crédit Mutuel : 266 667 €,
- Le Crédit Agricole 150 000 €.
- La CAF du Haut-Rhin : 10 800 €,
- L'indemnité versée à la Chorale Laurentia selon la convention : 1 866 €.

En 2022, les dépenses ont financé principalement les projets suivants :

- Le réaménagement de la rue Haussmann	462 656 €
- La démolition et la reconstruction du pont situé rue A.Hirn	325 074 €
- Les travaux des chemins ruraux-parkings-aires de jeux-voirie	304 733 €
- Le réaménagement de la rue Hirn	289 436 €
- La création de l'accueil et de la restauration périscolaires	268 402 €
- Le réaménagement de la rue Joffre Fin 1 <sup>ère</sup> tranche et 2 <sup>ème</sup> tranche	236 433 €
- Le réaménagement du parc Acker	189 331 €
- Les travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint Laurent	177 057 €
- La démolition et la reconstruction du pont situé route de Zimmerbach	125 403 €
- Les travaux d'aménagement route de Zimmerbach	103 710 €
- Les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et les annonces	87 589 €
- La mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales	78 500 €
- Les divers travaux dans les bâtiments scolaires	66 335 €
- Les travaux de la mairie et des bâtiments publics	59 160 €
- L'acquisition des divers petits matériels pour les services	50 662 €
- Les subventions d'équipement	48 000 €
- Le matériel informatique et téléphonie	42 258 €
- L'aménagement du parc Herzog (2 <sup>e</sup> partie)	39 340 €
- L'acquisition des maisonnettes pour les marchés	36 904 €
- L'acquisition d'un véhicule électrique Police Municipale	33 492 €
- L'acquisition des équipements pour les sapeurs-pompiers et la protection civile	18 182 €
- Les travaux dans les cimetières	13 674 €
- L'acquisition de mobilier divers (bâtiments et écoles)	10 887 €

## **B. Les principales recettes**

**D'un montant de 908 833 €, les recettes réelles d'investissement** sont principalement composées de :

- 328 831 € au titre du FCTVA,
- 108 423 € issus de la Taxe d'Aménagement,
- 471 558,62 € de subventions composées de :
  - 120 000 € de l'Etat (DETR) représentant un acompte pour la construction de l'accueil et de la restauration périscolaires,
  - 3 594 € de l'Etat pour le matériel des élections,
  - 165 621 € de Fonds ce concours de Colmar Agglomération pour le remplacement de la couverture de l'Eglise Saint Laurent,
  - 118 382 € de la Région Grand Est pour la mise en place de la vidéoprotection,
  - 12 882 € du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'aménagement du Parc Acker,
  - 15 000 € du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour solde de la mise en place de la vidéoprotection,
  - 7 395 € au titre des amendes de police pour l'aménagement de la rue Haussmann,
  - 4 680 € de Territoire d'Energie d'Alsace pour l'éclairage public de la rue Haussmann,
  - 3 607 € installation d'une porte automatique,
  - 397 € du SDIS de participation au frais de préparation du permis de conduire d'un SPV,
  - 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux de reconstruction du pont situé route de Zimmerbach.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution en %</b>
Dotations (10)	3 089 070,71 €	333 911.20 €	437 254.98 €	103 343.78 €	30.95%
<i>Dont Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	2 089 541,04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0%
Subventions (13)	595 578,71 €	29 126.62 €	471 558.62 €	442 432.00 €	NS
Emprunts (16)	0.00 €	7 000 000.00 €	0.00 €	-7 000 000.00 €	100.00%
Dépôts et cautionnement reçus	0.00 €	5 474.98 €	20.00 €	-5 454.98 €	NS
Co-maîtrise d'ouvrage recettes	0.00 €	899.50 €	0.00 €	-899.50 €	-100.00%
Reste à réaliser recettes	340 000.00 €	46 400.00 €	217 740.00 €	171 340.00 €	NS
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 024 649.42 €</b>	<b>7 415 812.30 €</b>	<b>1 126 573.60 €</b>	<b>-6 289 238.70 €</b>	<b>NS</b>
Opérations d'ordre (040)	257 745,81 €	1 268 141.58 €	457 385.15 €	-810 756.43 €	-63.93%
Opérations d'ordre (041)	373 695,31 €	49.82 €	120.71 €	70.89 €	142.29%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 656 090.54 €</b>	<b>8 684 003.70 €</b>	<b>1 584 079.46 €</b>	<b>-7 099 924.24 €</b>	<b>-81.76%</b>

### C. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 4 252 445 € et à 217 740 € en recettes :

<b>DEPENSES</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 814 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>229 074 €</b>
<i>Immeubles</i>	101 578 €
<i>Installations de voirie</i>	9 136 €
<i>Réseaux d'électrification</i>	26 174 €
<i>Matériel et outillage techniques</i>	4 386 €
<i>Matériel de transport</i>	31 590 €
<i>Matériel bureau et informatique</i>	49 440 €
<i>Mobilier</i>	5 000 €
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 769 €
<b>Immobilisation en cours</b>	<b>3 982 557 €</b>
<i>Aménagement de terrains</i>	1 500 €
<i>Constructions</i>	3 530 958 €
<i>Installation matériel et outillage</i>	241 600 €
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	208 499 €
<b>Total Reste à réaliser Dépenses 2022/2023</b>	<b>4 252 445 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Subventions	217 740 €
<b>Total Reste à réaliser Recettes 2022/2023</b>	<b>217 740 €</b>

### III. EPARGNE BRUTE, EPARGNE NETTE ET RESULTATS

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais finances...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors

cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

L'épargne brute (ratio de solvabilité budgétaire) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur (ratio de marges de manœuvre) est essentiel il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Les niveaux d'épargne témoignent d'une bonne santé financière. L'épargne brute de 2 231 774 € en 2022 représente un taux d'épargne brute de 30.86%, nettement supérieur au seuil de vigilance de 10%.

L'épargne nette est à un niveau élevé en 2022, (1 802 441 €), supérieur aux six dernières années.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
A) Total recettes de fonctionnement	6 096 319 €	6 202 132 €	6 389 163 €	6 388 306 €	6 506 432 €	6 623 550 €	7 231 609 €
B) Total dépenses de fonctionnement	4 743 863 €	4 911 651 €	4 662 217 €	4 703 795 €	4 604 252 €	4 766 950 €	4 946 391 €
C) Marge brute (A-B)	1 352 456 €	1 290 481 €	1 726 946 €	1 684 511 €	1 902 180 €	1 856 600 €	2 285 218 €
D) Frais financiers	0 €	0 €	4 336 €	43 655 €	40 661 €	46 158 €	53 444 €
E) Epargne brute (C-D)	1 352 456 €	1 290 481 €	1 722 610 €	1 640 856 €	1 861 519 €	1 810 442 €	2 231 774 €
F) Remboursement du capital de la dette	4 633 €	0 €	23 823 €	268 809 €	279 162 €	341 712 €	429 333 €
G) Epargne nette (E-F) soit autofinancement	1 347 823 €	1 290 481 €	1 698 787 €	1 372 047 €	1 582 357 €	1 468 730 €	1 802 441 €

**Le résultat de clôture** reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes de l'exercice 2022	1 366 339.46 €	7 237 292.23 €	8 603 631.69 €
Dépenses de l'exercice 2022	7 504 102.34 €	5 457 219.39 €	12 961 321.73 €
Résultats de l'exercice 2022	-6 137 762.88 €	1 780 072.84 €	-4 357 690.04 €
Résultats reportés de 2021	5 945 224.09 €	6 626 859.75 €	12 572 083.84 €
<b>Résultats de l'exercice 2022</b>	<b>-192 538.79 €</b>	<b>8 406 932.59 €</b>	<b>8 214 393.80 €</b>
Restes à réaliser	-4 034 705.65 €		-4 034 705.65 €
<i>Dont Recettes</i>	<i>217 740,00 €</i>		
<i>Dont Dépenses</i>	<i>4 252 445.65 €</i>		
<b>Résultat Global</b>	<b>-4 227 244.44 €</b>	<b>8 406 932.59 €</b>	<b>4 179 688.15 €</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 4 227 244.44 €, et l'excédent de fonctionnement est de 8 406 932.59 €. **L'exercice 2022 est clôturé avec un résultat positif de 4 179 688.15 €.**

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 06 mars 2023,

*Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.*

**Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :**

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Principal de 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : *Compte Administratif 2022 du budget principal*

Le Maire,  
Serge NICOLE



Le secrétaire de séance,  
Luca BASSO



Télétransmis le : vendredi 17 mars 2023

Affiché le : vendredi 17 mars 2023